

Dissertation Toute règle de droit doit-elle être obligatoire

Par **tonny16**, le **09/10/2008** à **17:13**

Bonjour,

J'ai eu premier TD est donc ma première dissertation. Toute règle de droit doit-elle être obligatoire ?

Je vous donne mon introduction et mon plan. Je vous remercie de me dire se que vous en dites.

Introduction :

Dans notre société, le législateur a tendance à développer des types de règles de droit sans sanction.

La règle de droit désigne d'une part toute les normes juridiques obligatoire. Mais nous pouvons aussi définir la règle de droit comme toute norme autre que juridique, règle morale, règle de conscience.

La pratique observé où le non respect n'entraîne aucune sanction en dehors de la désapprobation morale.

Or le rôle de la règle de droit n'est pas de dicter un comportement des individus mais de régler, de sanctionner les comportements des sujets non conforme.

C'est pourquoi nous pouvons nous poser la question : toute règle de droit doit-elle être obligatoire ?

Afin de répondre à cette question, nous analyserons dans une première partie que la règle de droit à un caractère obligatoire. Dans une deuxième partie, que la règle de droit n'est pas obligatoirement obligatoire.

Plan :

I La règle de droit est obligatoire

A Droit civil

B Droit administratif

II La règle de droit n'est pas forcément obligatoire

A Droit interne

B Droit externe

En vous remerciant par avance.

A bientôt;

Par **tonny16**, le **11/10/2008** à **16:06**

Bonjour,

Personne ne peut me dire si je part dans la bonne direction s'il vous plaît.
Je vous remercie par avance.

Je ne demandes pas que l'on me fasse ma dissertation, juste si mon plan est cohérent avec le sujet.

Encore merci de vos réponses.

A bientôt;

Par **x-ray**, le **11/10/2008** à **16:28**

Bonjour,

Soyons clair, l'intro au droit, pour moi, c'est très loin derrière. Mais à te lire, j'ai l'impression que ça ne va pas. Pour dire vrai, ton introduction m'inquiète, car je me demande si tu as bien compris ce qu'est une règle de droit...

Pourrais-tu développer ça stp :

"Mais nous pouvons aussi définir la règle de droit comme toute norme autre que juridique, règle morale, règle de conscience. "

De même, peux-tu me donner un exemple de règle de droit non obligatoire ?

Par **x-ray**, le **11/10/2008** à **16:33**

Ouaip. Désolé, je viens de relire le sujet. Et il me semble effectivement qu'il y a un mot que tu ne prends pas en compte : "DOIT".

Pourquoi se poser la question de savoir si toute règle de droit DOIT être obligatoire ?

Cherche un peu sur la base de mes deux messages, et dis nous ce que tu en penses.

Par **tonny16**, le **11/10/2008** à **16:42**

Bonjour,

Merci de ta réponse.

"Mais nous pouvons aussi définir la règle de droit comme toute norme autre que juridique, règle morale, règle de conscience. " comme par exemple, la règle de courtoisie ou de bienséance, qui sont des pratiques observé dans la vie politique et international. Dont le non respect n'entraîne pas de sanction en dehors de la sanction morale, mais pas d'amende, ni de peine de prison si par exemple on ne dit pas "Bonjour" à quelqu'un.

Les règles de droit international, on ne peut rien faire contre un état tant qu'il est souverain. Ou l'article 371 du Code civil " l'enfant à tout age doit honneurs et respect à ces pères et mères. "

En fait j'ai peur de confondre règle de droit obligatoire et règle de droit punissable. Mais bon si une règle de droit est obligatoire si on ne la respecte pas on est sanctionné sauf avec le droit mou.

Merci de vos réponses.

A bientôt

Par **x-ray**, le **11/10/2008** à **16:55**

[quote="tonny16":2bylqdhb]Bonjour,

Merci de ta réponse.

"Mais nous pouvons aussi définir la règle de droit comme toute norme autre que juridique, règle morale, règle de conscience. " comme par exemple, la règle de courtoisie ou de bienséance, qui sont des pratiques observé dans la vie politique et international. Dont le non respect n'entraîne pas de sanction en dehors de la sanction morale, mais pas d'amende, ni de peine de prison si par exemple on ne dit pas "Bonjour" à quelqu'un.
[/quote:2bylqdhb]

Justement, ce NE sont PAS des règles de droit !! Quand tu dis "nous pouvons définir la règle de droit comme toute norme autre que juridique, règle de morale, règle de conscience", on comprend que tu dis

règle de droit = aussi règle de moral, règle de conscience. Or, c'est faux a priori.

D'où la question : toute règle de droit doit-elle être obligatoire ?

Pour ce qui est de la distinction que tu fais entre règle obligatoire/règle "punissable", elle n'a pas lieu d'exister. Le non respect de la règle de droit est sanctionnable (ou "punissable" pour reprendre ton vocabulaire) parce qu'elle est obligatoire justement.

Continues ta réflexion.

Par **tonny16**, le **11/10/2008** à **17:08**

Bonjour,
Merci pour ta réponse.

Pourtant j'ai repris exactement la définition de mon dictionnaire de vocabulaire juridique. De plus dans mon cours, il y a une question : " est ce que toute les règles de droit conduisent inévitablement en cas de non respect à une sanction étatique ?
La réponse est négative car on a pu constater le développement d'un droit mou c'est à dire non assorti de sanction étatique."

Voilà c'est pour ça que j'ai écrit ceci.

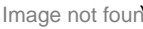
Donc je peux garder mon introduction ?

Merci encore.

A bientôt

Par **x-ray**, le **11/10/2008** à **17:17**

BOh, je ne te dirais pas si tu peux ou non garder ton intro comme ça. Ce n'est pas mon rôle, ^{shock}

et je ne voudrais pas te mettre dans le cac (40  or type unknown).

Par contre, je dis trois choses :

- 1) ce que tu as écrit n'est pas clair.
- 2) Je veux être bien certain (dans ton intérêt), que tu as bien compris que c'est justement le caractère obligatoire qui fait de la règle de droit une règle de droit, et non une règle morale ou religieuse par exemple.
- 3) Je pense que tu peux trouver un meilleur plan. Par exemple, la distinction droit civil-droit adm en I ne me parle pas du tout. En fait, je pense même que ton plan ne répond pas à la question

Pour ce qui est du droit mou, effectivement, ça trouve sa place dans ton sujet. Mais il y a d'autres choses qui n'y figurent pas, comme par exemple la graduation du caractère obligatoire de la règle de droit...Est-ce qu'on t'en a parlé ?

Par **tonny16**, le **11/10/2008** à **17:30**

Merci de ta réponse

Non on ne m'a pas parlé de la graduation du caractère obligatoire de la règle de droit.

La seule chose est la différence entre le pénal qui va chercher à sanctionner et le civil est l'administratif qui va lui chercher à indemniser donc sanction pécuniaire.

Il y a aussi l'article à loi unique comme le génocide arméniens, je peux le mettre dans ma dissertation.

On a aussi parler de l'obligation naturelle, sans contrainte, et de l'obligation juridique.

Je creuse afin de trouver un plan et je vous tiens au courant.

A bientôt

Par **Murphys**, le **11/10/2008 à 17:57**

Bonjour,

:lol:

XXXX, message modifié mon DG Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **11/10/2008 à 18:02**

...snif...voulais qu'il trouve tout seul...Snif...

:lol:

Arggh, le Murphy inside, ca tourne trop vite Image not found or type unknown

Par **tonny16**, le **11/10/2008 à 18:16**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Je n'aurais pas pu trouver car on n'en a pas parlé en cours.

Mais est-ce que je peux le mettre quand même. Bien sur je me documente sur les règles de droit supplétives.

Je n'ai pas encore trouver d'autre plan, je cherche toujours.

Merci encore.

Par **x-ray**, le **11/10/2008** à **18:20**

Allez, va :

http://www.pug.fr/extrait_ouvrage/Eintroaudit1.pdf

A partir de la page 37, ça te donnera des idées.

Reviens avec un bon plan.

Bon courage.

X-ray

Par **tonny16**, le **11/10/2008** à **19:11**

Super un grand merci.

Mon nouveau plan

I Oui

A les règles impératives

B les sanctions obligatoire

II Non

A les règles supplétives

B Sanction morale

Ou plutôt

I règles impératives

II règles supplétives

Mais après je ne sais pas quoi mettre dans mes sous parties.

A je vais devenir fou avec cette dissertation Image not found or type unknown

En tout cas un grand merci.

Faut que je réfléchisses, je vais mangé je reviens après.

Manger porte conseil. (enfin j'espère)

Par **pipou**, le **11/10/2008** à **19:26**

ben écoutes, à mon avis, mettre un "Oui" et un "Non" en titre, ça le fait pas trop. C'est la méthode "Thèse-antithèse-synthèse", mais qui reste beaucoup trop "lycée" à mon avis.

Si tu veux un petit tuyau, demandes toi à chaque fois "Pourquoi ?" (par rapport à ton sujet et à ta problématique) et il faut que tu puisses trouver dans tes titres un argument qui puisse y

répondre, que tu développeras au fil de tes parties. Je sais pas si tu suis ... Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **11/10/2008** à **22:38**

Entièrement d'accord avec Pipou. Creuses toi un peu mes méninges !!!

Par **fan**, le **12/10/2008** à **02:05**

Qu'as tu appris en civil jusqu'à maintenant, quel est ton programme ? Regarde dans le Code

civil, les notes de jurisprudence. Bon courage. Image not found or type unknown

Par **Bambin0**, le **12/10/2008** à **16:16**

Bonjour,

Tu ne serais pas étudiant à bordeaux IV par hasard ? Je suis tombé sur la même dissertation en TD à faire pour la semaine prochaine. J'essaierais de voir ce que je peux apporter une fois que j'aurai trouvé un plan d'ici la bonne chance à toi.

En attendant, je me demande si le sujet de dissertation ne renvoie pas à une question beaucoup plus creusé que de savoir si d'un :

Est ce qu'il existe des règles de droit obligatoire ou non (bien que je suppose qu'il faut mentionner tout de même les Règles supplétives et impératives pour montrer qu'on connaît son cours un minimum)

De deux faire un plan sur la seule base de I : les règles obligatoires, II : Les règles qui ne sont pas forcément obligatoire.

Par **x-ray**, le **15/10/2008** à **17:35**

Un corrigé ? Ou un plan définitif ?

Merci

Par **Bambin0**, le **17/10/2008** à **09:51**

Bonjour,

Moi je suis encore à bucher dessus ! J'aurai la réponse cet aprem' !

bonne journée à tous

Par **lolo0903**, le **07/01/2021** à **14:47**

Bonjour cette question date d'il y a des années mais si possible j'aimerais connaitre le corrigé ou au moins une ébauche de plan pour répondre la problématique de cette dissertation car je m'entraîne pour les partiels..